



SIGILLUM CONCILII DE MARMANDA

Ce sceau de la ville de Marmande est attaché à une charte par laquelle les Consuls promettent au roi Saint-Louis d'engager le comte de Toulouse à garder la paix de Paris, de l'an 1229, le samedi après l'Annociation de l'année 1243 (archives nationales, J. 306).

Le sceau représente le plan de la ville, et le contre-sceau porte la croix de Toulouse.